

Saint Cyr la Campagne

Le petit journal

janvier 2021



Cette année 2020 particulièrement éprouvante est terminée.

Je souhaite avoir une pensée pour tous les Saint Cyriennes et Saint Cyriens qui nous ont quitté durant cette année et assurer de mon soutien toutes celles et ceux qui y ont perdu un proche, victime ou non de la COVID-19, tant les conditions du deuil y ont été encore plus difficiles et douloureuses.

Les livres d'histoire se souviendront de cette période inédite, perturbante pour les plaisirs les plus simples de la vie, bouleversante pour nos activités économiques, associatives, familiales ou du quotidien.

Notre solidarité nous a permis de faire face aux défis qui étaient les nôtres : prendre soin des plus vulnérables, et maintenir nos services publics...

Néanmoins, nous avons été privés de la richesse de notre vie villageoise : la convivialité, la proximité, le bonheur d'être ensemble lors de nos événements festifs et associatifs, de la fête du village, au repas des anciens, le Noël des enfants, en passant par la commémoration du 11 novembre... Ces moments que nous avons toujours connus et dont, nous avons pu mesurer combien ils nous ont manqué... En l'absence des traditionnels vœux de la municipalité, je profite de cet édito pour souhaiter la bienvenue aux nombreux nouveaux Saint Cyriens qui ont choisi de vivre dans notre beau village.

Dans ce contexte sanitaire exceptionnel, en mars dernier, vous avez accordé votre confiance à l'équipe municipale que je vous proposais. Je tiens sincèrement à vous remercier de votre soutien et de ce qui me semble la reconnaissance du travail accompli sous le précédent mandat. Notre action va se poursuivre avec une équipe en partie renouvelée. Vos élus se sont mis au travail immédiatement, d'abord, pour gérer la priorité sanitaire, mais aussi pour engager les actions du mandat.

Certes, en raison des conditions actuelles, ces projets avancent plus doucement mais ils trouveront une réalisation en 2021. L'occasion pour moi, de terminer, par quelques mots d'espoir à l'aube de cette nouvelle année.

Jamais les vœux de santé, de prospérité, de joie n'auront trouvé autant de résonance dans nos esprits. Je ne doute pas que l'horizon s'éclaire et que nous retrouverons rapidement nos petits bonheurs du quotidien et nos instants de convivialité, qui nous manquent tant !

Avec la volonté et le plaisir de retrouver ces instants partagés, je vous souhaite une joyeuse année 2021 !

Le maire
Max GUILBERT

Contact



www.stcyrlacampagne.fr



02 35 87 80 86

Laissez-nous un message sur le répondeur



mairie.stcyr@wanadoo.fr



Horaires mairie

Mardi	9h00-12h15
Mercredi	14h30-17h45
Jeudi	13h30-17h15

Fibre

La presque totalité de notre commune se voit enfin couverte par la fibre, nombre d'entre vous sont déjà raccordés et constatent l'amélioration apportée, rapidité surtout. Nous continuons avec insistance nos interventions auprès de AXIONE afin que le secteur du Valanglier qui n'est pas encore équipé le soit le plus rapidement et à trouver également une solution aux problèmes rencontrés par certains habitants.



Sommaire

Fibre
Brûlage à l'air libre
Bruit et respect d'autrui
Chemins de randonnées
Enfouissement
Aménagement
Tour cycliste
Cadeaux et paniers gourmands

Brûlage à l'air libre



Par arrêté préfectoral D3 SIDPC 20144 du 16 novembre 2020

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux dits « déchets verts » est interdit sur l'ensemble du territoire de l'Eure, toute l'année.

Les déchets verts comprennent, les déchets issus de la tonte de gazon, de la taille de haies et d'arbustes, les opérations d'élagage, d'abattage, de débroussaillage, le ramassage des feuilles et aiguilles mortes.

Le non-respect de l'arrêté est soumis à l'application de l'article 131-13 du code pénal, soit une contravention de la troisième classe : 450 euros.

Bruits et respect d'autrui



Les propriétaires d'animaux ou les personnes ayant leur garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas sources de nuisances sonores et ceci de **jour comme de nuit**, par des aboiements intempestifs et répétés.

Les activités bruyantes effectuées par les particuliers, tel le bricolage, le jardinage, réalisées à l'aide de machines à moteur susceptible de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées qu'aux heures suivantes :

Jours ouvrables :

- du lundi au samedi de 8h30 à 19 h

Activités interdites les dimanches et jours fériés

Chemins de randonnées

Si les conditions sanitaires nous le permettent cette année, nous ferons appel aux bonnes volontés pour nous aider à remettre en état les différents chemins de randonnées de notre commune. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie.

Nous comptons sur vous...



Enfouissement



Les travaux d'enfouissement sur une partie de notre réseau électrique étaient programmés pour 2020, malheureusement la COVID ne nous a pas permis de réaliser cette opération comme convenu.

Elle est reprogrammée pour un démarrage mi-mars 2021, sur le tronçon allant du calvaire rue Saint Martin la Corneille au transformateur de la même rue. Nous vous tiendrons informer de la date précise le moment venu.

Aménagement

Des miroirs de circulation ont été installés au croisement des rues Saint Martin la Corneille et du champ Corneille.

Un autre est présent pour la sortie du parking derrière la mairie et près du distributeur à pain.



Tour de Normandie cycliste

Toujours si les conditions sanitaires s'améliorent, le 40^e tour de Normandie devrait passer sur notre commune le 24 mars.

Son parcours initialement prévu est le Neuf Moulin, le centre du village, place de l'Eglise, le Mont Hamel en direction de La Saussaye, avec 3 passages.

Des règles de circulation et de stationnement seront mises en place pour les secteurs concernés et plus d'informations vous seront communiquées le moment venu.



Cadeaux et paniers gourmands

Pour pallier l'impossibilité d'organiser le traditionnel repas des anciens, chaque personne de plus de 65 ans avait été sollicitée pour s'inscrire. Ainsi de nombreux colis composés de gourmandises salées et sucrées ont été distribués à nos aînés par les membres du conseil.

Pour les enfants, pas de spectacle ni de goûter non plus. Mais ils n'ont pas été oubliés pour autant, les lutins du Père Noël étaient chargés de la distribution de cadeaux et friandises dans la salle polyvalente.



